

DÉFENDRE LE DROIT À L'AVORTEMENT PARTOUT, TOUT LE TEMPS! SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTATS-UNIENNES !

Aux États-Unis, le droit à l'avortement a été reconnu en 1973 par l'arrêt historique de la Cour suprême dit « Roe versus Wade », contraignant les États à légaliser l'avortement. Mais sous la présidence Trump, les attaques pour faire annuler cette décision se sont multipliées. La nomination à la Cour suprême, par ce dernier, de 3 juges hostiles à l'avortement juste avant la fin de son mandat faisait craindre le pire.

Cette crainte pourrait devenir une réalité dans les semaines qui viennent. Les anti-avortement pourraient parvenir à faire revenir la Cour suprême des États-Unis sur sa décision emblématique de 1973.

Ce droit fédéral était déjà battu en brèche par des lois locales remettant en cause le droit à l'avortement dans certains États voire en l'interdisant.

Face à ce recul dramatique des droits des femmes, dans un pays où la mortalité maternelle est l'une des plus élevées au monde (900 décès/an) et touche près de 4 fois plus les femmes noires, l'Union syndicale Solidaires appelle à rejoindre les mobilisations de soutien aux femmes et minorités de genre américaines qui auront lieu partout sur le territoire.

Nous dénonçons la remise en cause des droits fondamentaux des femmes et la collusion entre les conservateurs, les extrêmes droites et les pouvoirs religieux, qui perpétuent la domination patriarcale. Nous le redisons : ce projet de loi vise à contrôler le corps et les droits des femmes !

Enfin, interdire ce droit fondamental,

- C'est accentuer les inégalités de classes, entre les femmes qui peuvent payer pour se rendre dans un état autorisant l'avortement et celles qui ne le peuvent pas ;
- C'est renvoyer ces dernières à la clandestinité, et à nouveau les acculer à des avortements non médicalisés, avec leurs complications, ou encore les condamner à mort !

Nous appelons à la solidarité internationale !

**À Paris, un rassemblement aura lieu le vendredi 6 mai à 18 h
place de la République.**